



VILLE DE NOUMEA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt six, le mardi 23 juin à dix-sept heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
17/06/2026

DATE D'AFFICHAGE
17/06/2026

Mme Sonia LAGARDE	Mme Tuilogona O'CONNOR
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Caroline COGNET
Mme Mimsy DALY	Mme Laure TRABELSI
M. Tristan DERYCKE-ANDREANI	Mme Anne-Laure POMMELET
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Pierre MESTRE
M. Maxim BANCK	M. Julien TRAN AP
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Naïa WATEOU
M. Warren NAXUE	Mme Charlotte THAIAWE
Mme Kimberley BARONI	M. Yan SIVI
M. Emmanuel BERART	M. Nicolas BRIGNONE
Mme Pascale SERVENT	M. Arthur LETOURNEULX
M. Marc ZEISEL	M. Yann WAKA-AWA
Mme Janine BAJON	M. Cael NORMANDON
M. Francis MALUIA	M. Rayann LACHENY
M. Jean SAUSSAY	M. Jordan COURTOT
M. Marc LE LEIZOUR	Mme Julie NGUYEN
Mme Suzanne ROESTAM	M. Ludovic TALIA
Mme Pascale LEMEDIONI	Mme Sandra HEMA
Mme Anne-Christine CHIMENTI	M. Yanis OUAMROUCHE
Mme Christiane SARIDJAN	
Mme Hélène ARNOUX	
Mme Laurence GALINIE	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Olivier THUPAKO	M. Alexandre MACHFUL
		M. Philippe DUNOYER	Mme Vaimoe ALBANESE
		M. Jérémie KATIDJO	Mme Virginie RUFFENACH
Nombre de présents	: 41	Mme Chantal BOUYE	Mme Veylma FALAE
Nombre de votants (9 procurations)	: 50	M. Patrick GUILLON	
		Mme Isabelle LAFLEUR	
		M. Jonas TAOFIFENUA	
		M. Philippe BLAISE	

Monsieur Maxim BANCK a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2026-626
attribuant des subventions à divers groupements et associations
à caractère sportif au titre de l'année 2026

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 23 juin 2026

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2026-291 du 25 février 2026 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2026,

VU les demandes de subvention en date des 6 novembre et 23 décembre 2025, des 12, 19 et 26 mars, 1^{er}, 2, 23 et 24 avril 2026,

VU la note explicative de synthèse n° 2026/43 du 17 juin 2026,

La commission de la solidarité, jeunesse, culture et sport (csjcs) entendue en séance du 10 juin 2026

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Sont attribuées douze subventions pour un montant total d'un million sept cent cinquante mille (1 750 000) francs CFP aux onze groupements et associations à caractère sportif suivants :

LIGUE CALÉDONIENNE DE TENNIS	300 000 francs CFP
Pour l'organisation du "BNC Tennis Open"	
du 4 au 10 janvier 2026	

COMITÉ D'ORGANISATION DU MARATHON	300 000 francs CFP
DE NOUVELLE-CALÉDONIE	
Pour l'organisation du marathon international	
le 6 septembre 2026	

LIGUE CALÉDONIENNE DE TRIATHLON	
Pour l'organisation du triathlon international	300 000 francs CFP
"TRIATHLON DU SOLEIL" le 20 septembre 2026	
Pour l'organisation du "Trophée LCTRI"	100 000 francs CFP
les 9 et 10 mai 2026	

SOCIETE SPORTIVE DE NOUVELLE-CALÉDONIE Pour l'organisation de courses hippiques à l'hippodrome Henry MILLIARD les 9 et 23 août 2026	200 000 francs CFP
TENNIS CLUB DU RECEIVING Pour l'organisation du tournoi exhibition pré challenger Catherine BONNET le 2 janvier 2026	100 000 francs CFP
NOUMÉA BEACH VOLLEY Pour l'organisation d'une journée footvolley le 17 janvier 2026	100 000 francs CFP
LIGUE CALÉDONIENNE DE TENNIS DE TABLE Pour l'organisation d'un stage océanien et des internationaux de Nouvelle-Calédonie du 10 au 21 août 2026	100 000 francs CFP
WABAY SPORT DE NOUMÉA Pour l'organisation du "Tournoi Yoyelie" de cricket les 7 et 8 novembre 2026	100 000 francs CFP
ASSOCIATION SPORTIVE PACIFIQUE XIII Pour l'organisation d'une journée portes ouvertes le 11 avril 2026	50 000 francs CFP
VELOCE CLUB CALÉDONIEN Pour l'organisation du "Grand Prix Roger LAROQUE" le 17 mai 2026	50 000 francs CFP
DEFI RUNNING Pour l'organisation de la "Backyard" les 4 et 5 juillet 2026	50 000 francs CFP

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget 2026, chapitre 65 "Charges de gestion courante".

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
988-200012508-20260623-12293-DE-1-1
Réception par le Haut-commissariat : 26 juin 2026

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 JUIN 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 26 juin 2026

Le secrétaire de séance,



Monsieur Maxim BANCK

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- DVCES	1
- MISE EN LIGNE	1